## STENOGRAPHIE ET STENOGRAPHES

DÉCIDÉMENT, la grève a quelque chose de contagieux, auquel la sténographie, dans sa course, dans son vol rapide, n'a pu échapper. Voici qu'elle a fait des siennes chez les sténographes officiels de Montréal et de Québec.

Le fait n'est plus nouveau, puisque la presse quotidienne a tenu le public au courant de tous les agissements des chevaliers de l'écriture-éclair en rupture de crayon; mais les grands journaux, qui ont donné toutes les nouvelles, ne se sont point prononcés sur la question, sur la conduite a tenir, de part et d'autre. Nous croirions manquer à notre devoir, à notre tâche, si nous ne donnions pas notre opinion sur un sujet qui nous intéresse au plus haut point. Certes, les sténographes officiels, s'ils se sentent assez forts, ont ben le droit, comme tous les autres, de résister à la pression qu'on veut exercer sur eux. Ils ont même plus de mérite que les membres de la plupart des corps de métier, qui obéissent a des règlements imposés par des gens qui semblent ne se donner d'autre mission, d'autre but que de conduire les autres... souvent à la misère.

Les sténographes officiels se sont entendus pour ne pas accepter la réduction que le gouvernement, de l'avis d'un grand nombre des membres du barreau, a cru devoir opérer ; mais, comme tous les autres aussi, ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait à leurs dépens.

Et nous leur répèterons — peut-être pour la centième fois — qu'ils ne doivent plus compter sur la sténographie comme sur un monopole indestructible. Il leur faut plutôt compter avec la diffusion de la sténographie et, partant, dans un avenir peu éloigné, avec de nombreux concurrents. Le temps n'est pas loin où l'avocat aura sous la main, dans son bureau, plus d'un clerc capable de ul servir de sténographe en cour. Les clercs n'en auront pas le temps, dira-t-on, et c'est vrai; mais le collège qui les aura formés en aura formé beaucoup d'autres qui se seront faits sténographes de profession.

Que les habiles du jour ne l'oublient pas.

Pour le moment, il n'y a pas à le nier, on se trouve en face de graves difficultés.

Un sténographe remplaçant n'a pu suivre un avocat à la parole et s'est retranché derrière sa dignite, pour ne pas essayer de lire ce qu'il avait sténographié.

D'autre part — ce qui est plus grave — une déposition n'aurait pas été prise correctement par une sténographe qui remplaçait un officiel.

A ce propos, nous applaudissons à l'opinion de l'honorable juge Loranger, qui ne veut pas de femmes sténographes en cour. C'est ce que nous avons toujours prèché. La place d'une femme, d'une jeune fille, n'est pas dans une cour de justice.

Pour en revenir aux difficultés du moment, nous répétons qu'elles sont des plus graves et si, d'un côté, les avocats ont raison d'employer des sténographes compétents, ils doivent, de l'autre, seconder le gouvernement dans ses enorts pour diminuer le coût de la procédure, en encourageant et en favorisant, par tous les moyens possibles, la vulgarisation de la sténographie.

Le gouvernement a bien fait de prendre une attitude ferme et nous croyons devoir rappeler aux ministres provinciaux que c'est le temps ou jamais de pousser la sténographie.

Ils devraient, selon nous, faire comprendre à tous les directeurs des maisons d'éducation que la sténographie n'est plus une a laire d'agrément, de luxe, mais bien une question de nécessité, et nous n'hésitons pas à dire qu'il conviendrait de lui donner une place marquante dans les réformes scolaires projetées.

Quant au corps enseignant, il comprendra sans doute que l'étude de la sténographie ne doit plus être considérée comme un surcroît de besogne; qu'il ne faut l'imposer aux élèves qu'à titre de travail facultatif.

Qu'on ne l'oublie pas, le temps est proche où tout employé de bureau — public ou privé — devra savoir la sténographie et qu'il ne faut exposer les Canadiens à une nouvelle concurrence qui, dans le cas d'incompétence de la part des nôtres, serait désastreuse pour notre élément.

Nous accusons réception d'un nouveau manuel de sténographie par MM. Benn Pitman et Jerome B Howard. La première édition de cet ouvrage fut publiée par Benn Pitman, en 1855. La première revision eut lieu en 1860 et jusqu'en 1885 il fut publié plusieurs éditions. L'édition présentée aujourd'hui au public a été revue par MM. Benn Pitman et Jerome B Howard, qui l'ont considérablement augmentée et amélioree. Hâtons-nous d'ajouter que ces améliorations n'ont défiguré en rien l'œuvre admirable de l'immortel Pitman. Des changements importants, exigés par les progrés modernes, ont été faits : ils font de ce travail le plus complet et le plus utile qui ait été accomplia up profit de la grande méthode anglaies. Nous recommandons cet ouvrage à tous les morappes professionnels ou amateurs, certains que nous sommes qu'ils en retireront des bénéfices incontestables. Nos remerciements à qui de droit pour l'ervoi d'un exemplaire.